



Doc. 13919
17 novembre 2015

Le sort des détenus gravement malades en Europe

Amendement¹ n° 6

déposé par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Dans le projet de recommandation, paragraphe 2, après les mots «et notamment», insérer les mots suivants:

«le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Charte sociale européenne révisée (STE n° 163),».

1. 2015 - Commission permanente de novembre

